



Conseil d'association 5 février 2026 # 1

<https://cidre-asso.fr>

Présents: Christian Canel; Bernard Guérout; Hervé Jégou; Marie-Hélène Harguindeguy, Annie Jamet, Sandrine Lhomme, Didier L'Hôte

Excusée : Katicha Menguy

Ordre du jour : Tiers-lieu Plouër

Présentation du projet : La municipalité de Plouër met en œuvre un projet d'aménagement d'une friche urbaine rue Mathurin Roger sous la forme d'un tiers-lieu (Lieu ressource au services des initiatives culturelles, sociales ou citoyennes)

Dès le début ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions et sollicitations permettant aux Plouërais, particuliers et associations, d'en être précisément informés et de s'impliquer dans les réflexions en cours et les choix à venir.

Récemment la municipalité a choisi de confier la gouvernance du lieu à une structure associative qui est en cours de création. Cidre qui s'est intéressé à ce projet novateur dès son démarrage, a participé à plusieurs réunions et a fait état de ses attentes lors d'une enquête officielle. L'équipement devrait être mis en service au premier semestre 2027.

Le 22 janvier 2026, une réunion d'un groupe de travail regroupant des participants investis dans le projet a poursuivi les réflexions quant au mode de gouvernance et a décidé de lancer la création d'une association de gestion et d'animation du tiers-lieu. Cidre était représenté.

Le 5 février, un conseil d'association exceptionnel de Cidre a eu lieu pour affiner notre positionnement et le mode d'implication que nous envisageons.

Il a été décidé :

- de participer à la création officielle de la nouvelle association
- d'y adhérer comme personne morale
- d'être présent à toutes les étapes de cette création et d'impulser un mode de gouvernance le plus participatif possible en proposant comme pour notre association une présidence collégiale
- de travailler dans la perspective d'une implication réelle dans l'animation du lieu sous différentes formes avec une fréquence régulière

Exemples cités : tenue de cafés citoyens, d'ateliers jardinages, permanences pour des temps d'information sur nos actions et projets avec d'autres partenaires comme les Centrales Villageoises, Liaisons douces ...

Le 12 février une nouvelle réunion du groupe de travail (avec Cidre) a permis de poser les bases des statuts de l'association « tiers-lieu ». La gouvernance partagée a été retenue. La création officielle aura lieu lors d'une réunion ouverte à tous le 26 mars 2026 (date sous réserve d'une salle disponible).

En résumé, ce projet suscite un réel enthousiasme auprès du milieu associatif local et de certains habitants. C'est un projet novateur, audacieux dont les enjeux nous donnent l'occasion de développer des liens, de promouvoir nos idées et actions au service d'un vivre-et-faire-ensemble. La transition écologique doit s'accompagner d'une dimension sociale et ce lieu dans lequel nous nous projetons volontiers doit être un lieu solidaire de partages.

« Un espace ouvert librement, appropriables par les populations locales »

Dossier tiers-lieu bulletin municipal juillet 2025